

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF  
DE VERSAILLES**

56, Avenue de St Cloud  
78011 Versailles

Téléphone : 01.39.20.54.30

Télécopie : 01.39.20.54.87

Adresse courriel : greffe.ta-versailles@juradm.fr

Greffe ouvert du lundi au jeudi de  
9h à 16h30 et de 9h à 16h le vendredi

<https://versailles.tribunal-administratif.fr>

Dossier n° : 2405239-4

*(à rappeler dans toutes correspondances)*

ASSOCIATION FRANCOPHONIE AVENIR  
(A.FR.AV) c/ INSTITUT POLYTECHNIQUE DE  
PARIS

Vos réf. : Décision implicite de l'institut polytechnique  
de Paris rejetant votre recours gracieux du 29 mars 2024  
tendant à ne plus proposer des masters 100 % en anglais

LETTRE DU GREFFIER

2405239-4

Monsieur le président  
ASSOCIATION FRANCOPHONIE  
AVENIR  
(A.FR.AV)

2811 chemin de Saint-Paul  
Parc Louis Riel  
30129 MANDUEL

Monsieur le président,

Par la présente, je vous informe que la date à compter de laquelle une clôture d'instruction à effet immédiat peut intervenir, initialement prévue le 15 octobre 2025, est repoussée au 17 novembre 2025.

Vous avez la possibilité de déposer vos mémoires et pièces de manière dématérialisée sur le site internet <https://www.telerecours.fr>, rubrique " Particuliers et personnes morales de droit privé – Télérecours citoyens "

Une fois inscrit au téléservice Télérecours citoyens, vous pouvez ajouter ce dossier à votre compte en saisissant le code de rattachement confidentiel \_\_\_\_\_ dans la zone " *entrer un code reçu par courrier* " .

Ce code vous permet de rattacher votre dossier à votre compte Télérecours citoyen et est à usage unique. Il **est strictement personnel et ne doit être utilisé que par vous-même**, ASSOCIATION FRANCOPHONIE AVENIR (A.FR.AV).

Ce code est provisoire, vous pouvez l'utiliser jusqu'au 16/11/25.

Une fois que vous aurez accepté l'usage des téléprocédures pour ce dossier, vous pourrez, depuis n'importe quel accès Internet :

- suivre en direct son évolution,
- recevoir et consulter les documents qui vous sont envoyés par le tribunal dans cette affaire, et transmettre de nouveaux documents (*à noter que, dès lors qu'un avocat est constitué dans une affaire, il devient l'unique interlocuteur de la juridiction. Les éléments de procédure, à l'exception de la décision du tribunal, lui seront donc transmis exclusivement. Néanmoins vous en verrez la mention sur l'historique de votre dossier*),
- recevoir la notification de la décision rendue par la juridiction à l'issue de l'instance.

Enfin, je vous informe que le rattachement de votre dossier à votre compte Télérecours citoyens vous engage à utiliser ce téléservice dans vos échanges avec le tribunal jusqu'à la fin de l'instance.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,  
ou par délégation le greffier,

Pour la greffière en chef,  
La greffière adjointe,

  
Charlotte LAFORGE